

Image not found or type unknown



Concernant les contrat de travail

Par **SHAINECE**, le **05/01/2011 à 11:27**

Bonjour,rnrnj etais actuellement en mission d interim dans une societe, mon contrat viens d etre mis fin pour me faire signer un cdd debut janvier, on me demande de venir travailler depuis le 03/01/2011 et je n ai toujours pas signer de contrat que puis je faire au niveau de la loi.

Par **P.M.**, le **05/01/2011 à 12:09**

Bonjour,rnNormalement, le CDD doit être conclu dans les 48 heures de son début...